



Mardi 4 avril 2023

## La Métropole du Grand Paris renforce son action en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, et poursuit la dynamisation des centres-villes

Le Bureau de la Métropole du Grand Paris s'est tenu lundi 3 avril 2023 sous la présidence de Patrick OLLIER. À cette occasion, plusieurs dispositifs ont été adoptés à l'unanimité, parmi lesquels :

### Nature et qualité de vie : réouverture de la Bièvre

Sur présentation de **Sylvain BERRIOS**, Vice-président de la Métropole du Grand Paris délégué à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), Marie de Saint-Maur-des-Fossés :

- **Poursuite de la réouverture de la Bièvre dans 5 secteurs sur les communes d'Antony, de L'Haÿ-les-Roses et de Gentilly** et confirmation de la poursuite des études de conception à Cachan et Paris, pour un coût total de 18,2 millions d'euros pour la Métropole du Grand Paris. La réouverture de la Bièvre porte des enjeux écologiques et hydrauliques de restauration des cours d'eau ainsi qu'une forte ambition paysagère. En 2022, la Métropole du Grand Paris a consacré 2,4 millions d'euros à la réouverture de la Bièvre à Arcueil-Gentilly, et des études sont en cours pour assurer la poursuite du projet. Cette action améliore le cadre de vie des habitants.
- Renouvellement de la **convention de partenariat avec le Cluster Eau-Milieus-Sols** pour l'année 2023  
Le Cluster Eau-Milieus-Sols est une association facilitatrice d'innovation, dont le but est de construire une dynamique collaborative au service de la gestion durable de l'eau, des milieux, des sols urbains et des biodéchets.
- **Partenariat avec l'association « Eau et agriculture durables du Châtillonnais »**. L'association « Eau et Agriculture durables du Châtillonnais » vise à mettre en place une rémunération des services rendus par les exploitants concourant à la préservation des Zones d'Expansion de Crue en amont du bassin versant de la Seine afin de contribuer à la lutte contre les inondations (GEMAPI).

### Attractivité et cadre de vie : dynamisation des centres-villes

- **Innover dans la ville** : ce programme créé en 2018 vise à développer l'innovation et le numérique dans la Métropole du Grand Paris. Depuis 2018, 129 projets ont été subventionnés soit 3,9 millions d'euros dans 52 communes 8 territoires. Sur présentation de **Geoffroy BOULARD**, Vice-président de la Métropole du Grand Paris délégué à l'Innovation numérique, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, cette 13<sup>ème</sup> session a permis de sélectionner 9 dossiers pour 140 105,70 euros dans 6 communes : Limeil-Brevannes, Rueil-Malmaison, Aulnay-sous-Bois, Asnières-sur-Seine, Villeneuve-Saint-Georges et Saint-Cloud.
- **Centres-villes vivants** : plusieurs subventions ont été attribuées au titre du Fonds d'Intervention Métropolitain de soutien à l'Artisanat, au Commerce et aux Services. Le FIMACS est devenu l'outil financier du programme « Centres-Villes Vivants » pour un montant global de 15M€ sur la période 2022-2025. À date, **177 projets sont soutenus répartis dans 53 communes lauréates pour un montant total de 17,8 millions d'euros**. Sur présentation de **Marie-Christine SEGUI**, Conseillère métropolitaine déléguée à Centres-Villes Vivants, Services et Commerces de Proximité. Les **4 nouveaux dossiers lauréats pour un montant de 1 030 939,50 €** concernent les communes suivantes :
  - Athis-Mons : Audit commercial et redynamisation du marché des Gravilliers.
  - Charenton-le-Pont : Programme de redynamisation du centre-ville et du marché couvert.
  - Orly : Programme de redynamisation du centre-ville.
  - Villetaneuse : Programme de redynamisation du centre-ville.

La Métropole du Grand Paris exerce les compétences de développement et aménagement économique, social et culturel ; protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ; aménagement de l'espace métropolitain ; politique locale de l'habitat et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). La Métropole du Grand Paris œuvre pour améliorer le cadre de vie des citoyens. Elle prend vie naturellement dans une zone dense urbaine grâce à une gouvernance dédiée qui apporte une réponse opérationnelle et locale pour chacune des communes. Par ses actions et ses coopérations stratégiques, elle contribue à renforcer l'attractivité des 131 communes qui la composent. C'est le premier pôle d'emploi et de parc de bureaux d'Europe.